

Règlement CycloSPORT
Département de L'Aube
**Règlement CycloSPORT
Département de L'Aube
2020**



U.F.O.L.E.P
15 avenue d'Echenilly
10120 Saint André Les Vergers
☎ 03.25.82.68.60 – Fax : 03.25.82.68.69

Email: ufolep@laligue10.org
Site internet : ufolep.laligue.org

Modifié le 06 novembre 2019

PREAMBULE

Ce règlement complète le règlement national cyclo sport sachant que d'autre part, les règlements des statuts généraux de l'Ufolep s'appliquent au cyclo sport, ainsi que le règlement intérieur du Comité Directeur Ufolep Aube.

Ce Règlement tient compte, dans son esprit, du Règlement National Cyclo sport, des protocoles d'accord concernant le cyclo sport et des particularités de notre département.

« Par son esprit, le cyclo sportif UFOLEP ne chasse pas les primes, les prix, les honneurs. Sa récompense est le plaisir d'un effort librement consenti, le dépassement de lui-même éprouve pour sa volonté, et la joie de la compétition entre amis »

1. ORGANISATION des EPREUVES

Toute association « club cyclo sportif » désirant organiser une épreuve inscrite au calendrier départemental devra s'assurer la présence de personnes compétentes pour le bon déroulement de celle-ci. (Voir règlement national « réglementation générale des activités »)

Chaque club qui organise une épreuve doit avoir au minimum un dirigeant licencié.

2. ENGAGEMENTS

L'engagement et le retrait du dossard doit être effectué par le coureur participant à l'épreuve.

La tenue du club doit être portée sur la saison entière .30 euros d'amande pour non-respect
Par sa participation, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser, produire, reproduire son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans limitation dans le temps et dans l'espace.

Tarif Carte cyclo sport

3 € par licencié pour un club organisant au moins une épreuve
15 € par licencié pour un club de 5 coureurs et moins n'organisant pas d'épreuve
40 € par licencié pour un club de 6 coureurs et plus n'organisant pas d'épreuve
20 € par licencié pour un club de 6 coureurs et plus organisant une épreuve conjointement avec un autre club

Tarif Démission

- a. Pendant la période du 01 septembre au 31 octobre 30€
- b. Hors période et en recommandé 50€

Tarif engagement

Gratuit pour les catégories 13/14 - 15/16 ans
Sans engagement à l'avance

- épreuve d'une demi-journée
5 € (4,25 € pour le club organisateur et 0,75 € pour UFOLEP)

- épreuve par étape : 10 €

Avec engagement à l'avance

5 € et 7 € sur place

Par étapes

10 € et 12 € sur place

Tarif réclamation 25€

4 courses seront nécessaires pour participer au départemental route et CLM

A/ CLASSIFICATION des CYCLOSPORTIFS

A-1/ ADULTES 17 ans et plus :

A-1/1: Catégories de valeur et cartes cyclo sport

Les seules catégories de valeur retenues pour les Adultes 17 ans et plus sont les suivantes :

Quatrième catégorie : Répartie en 2 catégories (4a et 4b)

Sont admis dans cette catégorie, **sur la seule décision de la Commission départementale**, et à leur demande, les cyclos sportifs adultes, à partir de 17 ans dont les capacités ne leur permettent pas de suivre la 3^{ème} catégorie.

Les féminines qui en font la demande. Elles courront pendant la même durée, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée

Catégorie d'accueil pour les plus de 60 ans n'ayant pas pratiqué le cyclisme en compétition depuis 10 ans et plus (décision CD du 17/04/02).

Les deux catégories : Quatrième

- a) Les 4a : les licenciés classés 4 âgés de 64 ans et moins
- b) Les 4b : les licenciés classés 4 né **avant le 31-12-1954**

Pour les autres catégories voire le règlement national.

A-2/ jeunes 15-16 ans

Débutent la saison avec les **4a et 4b** et après le 1^{er} mai participent aux compétitions avec les 3^{ème} catégories. (60 km maxi) Ils sont classés en catégorie 15-16 ans. Et terminent deux tours avant les 3^{èmes} catégories.
Braquet maximum 7,62 m

Les jeunes de 16 ans surclassés sur leur demande seront classés en 3^{ème} catégorie et seront soumis au même système de montée

A-3/ jeunes 13-14 ans

Disputent toute la saison avec les 4a et 4b (35km maxi) Ils sont classés en catégorie 13-14 ans

Braquet maximum 7,01 m

A-4/ Le CHANGEMENT de CATEGORIE de VALEUR

a) Montée en cyclo sport

MASCULINS

* Sont pris en compte :

- les résultats obtenus dans l'aube et à l'extérieur
- dans le cadre d'épreuves par étapes seul le classement général sera comptabilisé.
* Ne sont pas prise en compte
Les courses se déroulant par catégorie d'âge

Tableau des victoires et places dans les 5 premiers

***1 ère catégorie. : 6 victoires UFOLEP dans le département
Rétrogradé ensuite à la 2 ème place***

Catégorie initiale	Catégorie supérieure	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4 a
2ème catégorie		2v + 3p ou 3v ou 30 pts			
3ème catégorie			1v + 3p ou 2v ou 21 pts		
4a				1v + 3p ou 2V ou 20 pts	
4b					1v + 3p ou 2V ou 20 pts

Barème de points pour les 5 premiers

Il y a 30 partants et plus		Il y a de 10 à 29 partants		Il y a 9, 8,7ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1e	10	1e	8	1e	5	1e	3
2e	7	2e	6	La place est indiquée sur la carte cyclo sport		La place est indiquée sur la carte cyclo sport	
3e	6	3e	5	2	0	2	0
4e	4	4e	3	3	0	3	0
5e	3	5e	2	4	0	4	0
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclo sport		La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclo sport		5	0	5	0
				Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclo sport		Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclo sport	

Envoyer tous les résultats hors département dans les 5 premiers à maurice.thual@sfr.fr ou au 03 25 41 03 85

La Commission Technique Départementale peut décider une montée automatique, si la supériorité d'un cyclo sportif est manifeste ou si un coureur à qui il manque peu de points s'arrête sans raison avant la fin des épreuves.

Tout coureur atteignant ou dépassant le nombre de point ou de victoires lors d'une compétition devra de sa propre initiative intégrer la catégorie supérieure dès sa participation à une compétition suivante.

Tout coureur redescendu en cours de saison remontera dans la catégorie supérieure après une place dans les 3 premiers

Tout manquement à ce présent règlement sera passible des sanctions suivantes :

Pas de redescente pour les 50 ans et plus.

Suspension de deux semaines pour les moins de 50 ans (sauf engagement de courses)

FEMININES

**Montées en catégorie GS après
6 victoires UFOLEP dans le département (Minimum deux partantes)
et soumises aux mêmes critères de montée de cette catégorie**

b) Descente en cyclo sport

MASCULINS

La rétrogradation d'un coureur doit représenter la traduction cycliste de la constatation avérée d'une difficulté durable à suivre le rythme du peloton de sa catégorie. Elle n'est pas faite pour permettre à un coureur de descendre sous prétexte de manque de résultat, pour briller dans la catégorie inférieure en trustant les podiums.

Tout cyclo sportif **de 50 ans et plus** qui n'aura pas obtenu de victoire dans sa dernière catégorie pourra être rétrogradé dans la catégorie inférieure à condition d'avoir terminé **10 épreuves au minimum dans le département.**

Tout cyclo sportif redescendu en 4 ème catégorie en début de saison 2020 remontera en 3 -ème catégorie après avoir terminé dans les 3 premiers d'une épreuve.

* En cours de saison **et jusqu'au 1^{er} mercredi de juillet** :

Après 3 courses terminées **dans le département** tout cyclo sportif n'obtenant pas de résultat satisfaisant, pourra après justification (résultat des dernières épreuves) demander par écrit à l'aide de l'imprimé spécifique (page suivante) une descente dans la catégorie inférieure à la CTD qui statuera

* Tout coureur redescendu en cours de saison ne sera pas rétrogradé la saison suivante

La CTD se réserve le droit de reclasser tout cyclo sportif obtenant des résultats significatifs.

FEMININES

Les féminines seront rétrogradées d'une seule catégorie à la fin de la saison



DEMANDE DE DESCENTE DE CATEGORIE



CLUB :
NOM : **Prénom :**
 Date de naissance : N° de licence :
 Année d'entrée en cyclospor : Catégorie d'entrée :

DESCENTE :

Catégorie actuelle : Catégorie souhaitée :
 Catégorie des 5 dernières années :
 Résultats des 2 dernières années (Victoire et place dans les cinq premiers) :

Avez-vous terminé dans une échappée ? OUI NON
 Combien de fois ?

Terminez-vous :
 - Dans le peloton ? OUI NON
 - Quelques fois lâché ? OUI NON
 - Souvent ou toujours lâché ? OUI NON

Pourquoi demandez-vous à changer de catégorie ? :

Date : Signature du demandeur

.....
 Avis du responsable de club :
 Favorable, Défavorable :
 Motif :

Date : Signature du responsable de club

.....
 Avis de la commission cyclospor :
 Favorable, Défavorable :
 Motif :

Date : Signature du responsable de la commission

C/ CHALLENGE DEPARTEMENTAL ANNUEL

a) Sur les courses qui se déroulent par catégorie de valeur

Catégorie : 1^{ère}-2^{ème}-3^{ème}-4a-4b

Places	1	2	3	4	5	6 et suivant
30 partants et plus	12	9	8	6	5	2
De 10 à 20 partants	10	8	7	5	4	2
9, 8, 7, ou 6 partants	7	2	2	2	2	2
5 partants et moins	5	2	2	2	2	2

Catégorie Féminines et Jeunes 15/16 -13/14

Places	1	2	3	4	5	6 et suivant
3 partants et plus	5	4	3	2	2	2
Moins de 3 partants	2	2	2	2	2	2

1 point attribué sur abandon signalé

0 points attribué pour les coureurs doublés qui ne descendent pas sur ordre des commissaires

b) Sur les courses qui se déroulent par catégorie d'âge :

Championnat route + CLM départemental et régional

Places	1	2	3	4	5	6 et suivant
	16	13	12	10	9	6

Championnat national CLM par équipes et individuel

Places	1	2	3	4	5	6 et suivant
	14	11	10	8	7	4

- Pour le challenge UFOLEP individuel et par équipe, seules les épreuves UFOLEP disputées dans l'Aube sont prises en compte.
- Les clubs organisateurs devront fournir la liste des engagés et les classements dans les diverses catégories dans les deux semaines suivant l'organisation.
- Si une catégorie n'est pas représentée sur une épreuve, le nombre de points de présence sera doublé lors de la course suivante inscrite au calendrier.

Un coureur licencié qui officie le jour d'une organisation de son club marque 2 points et capitalisera une course => à signaler au responsable des classements sur la feuille de course.

Les différents challenges

a) Les challenges individuels :

Challenge Performance

Les 2 premiers des catégories d'âge masculin (6 catégories)
Les 3 premières des féminines (catégorie d'âge confondue)
Le premier des 15/16
Le premier des 13/14

Challenge assiduité

Les 15 premiers classés au nombre de courses (mixtes)

b) Les challenges collectifs (à partir de 5 coureurs)

- Challenge combiné de la meilleure équipe
(Points de présence + points des places) les 3 premiers
- Challenge de l'équipe la plus performante
(Points des places) La première
- Challenge meilleure équipe points/coureur
(Nombre des points de l'équipe : nombre de coureurs) La première
- Challenge assiduité par équipes
(Nombre de course au pourcentage) La première

*Les challenges n'étant pas cumulable ils seront attribués au second et ainsi de suite.

Ouverture des courses FSGT

Chaque association est libre d'accepter ou non la FSGT sur ses organisations. Elle devra le spécifier lors de l'établissement du calendrier.

Les ouvertures s'établissent lors de la réunion mixte du début de saison.

La CTD se réserve le droit de surclasser tout coureur faisant preuve de supériorité manifeste.

Concordance des Catégories

FSGT	UFOLEP
Minimes	13/14
Cadets	15/16
CL+5 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	1 ^{ère}
2 ^{ème}	1 ^{ère}

Remarque :

Les 1^{ère} FSGT ne sont pas autorisés à participer aux épreuves UFOLEP

Les 2^{èmes} FSGT possédant une licence 3 FFC et ayant plus de 100 points FFC sont interdits sur les épreuves Ufolep

Les coureurs FSGT monteront de catégorie sur le même barème que les coureurs UFOLEP

Les féminines FSGT monteront dans la catégorie 4a après 3 victoires. (2 partantes minimum).

Tarif engagement

Sans engagement à l'avance

6€, par étapes 12€

Avec engagement à l'avance

6€ et 8€ sur place, par étapes 12€ et 14€ sur place

Modifié le 06 novembre 2019 à la majorité par la commission départementale